

PARIS / Rendez-vous de l'intelligence locale : faire vivre le cœur des villes – les propositions de villes de France

PARIS / Réunis très nombreux à Paris, à la Caisse des Dépôts, pour la 8^e édition des Rendez-vous de l'intelligence locale ce mardi 15 mars 2016, sur les questions de revitalisation des centres-villes, les élus de Villes de France ont dressé un constat alarmant de l'affaiblissement des cœurs de villes, et souligné qu'il s'agit bien d'un enjeu national et pas simplement local.



Pour un Programme National de Revitalisation des Centres-Villes

La Présidente a appelé les services de l'Etat à élaborer rapidement un Programme National de Revitalisation des Centres-villes. Ce programme ambitieux devra avoir pour objectif de rassembler toutes les politiques publiques

(environnement, urbanisme, commerce, mobilités...), dans des projets globaux et cohérents. Il aura pour but d'adapter les multiples dispositifs et procédures qui se superposent concernant les centres-villes. « Nous voulons réaffirmer ainsi politiquement le rôle essentiel de la centralité dans les dynamiques territoriales », a-t-elle ajouté.

Au nom de Villes de France, le vice-président Gilbert Meyer, maire de Colmar, président de la Communauté d'agglomération de Colmar, a présenté en clôture du colloque, les propositions de Villes de France pour Faire vivre les cœurs de villes, dans un Manifeste rendu public à cette occasion. « Habitat, urbanisme, commerce, accessibilité, numérique et ingénierie sont les principaux leviers de l'attractivité auxquels il faut ajouter la mobilisation des acteurs, pour renforcer l'attractivité des centres villes de façon innovante et durable », a-t-il précisé.

Les dispositions suivantes ont été demandées :

En matière d'ingénierie, Villes de France demande de :

- Généraliser et contractualiser des projets de centre-ville, intégrant, dans une stratégie commune, toutes les interventions et les procédures intéressant ces territoires stratégiques.
- Fixer aux Etablissements Publics Fonciers (EPF), la priorité d'intervention dans les centralités pour aider les collectivités à requalifier les îlots à forte vacance en cœur de ville.
- Elargir le dispositif « appel à manifestation d'intérêt (AMI) Centre-bourg » permettant de financer l'ingénierie des villes de plus de 10 000 habitants.
- Impliquer les structures d'ingénierie locales, dont certaines sont aujourd'hui en sous activités (SEM départementales, agences d'urbanisme), dans l'ingénierie de ces projets.
- Impliquer l'Etat, la Caisse des Dépôts, les nouvelles Régions ou les Départements dans le financement de cette ingénierie.
- Evaluer les mesures et dispositifs existants, avec pour

objectif, leur simplification et leur intégration dans des approches cohérentes.

En matière d'habitat, Villes de France demande de :

- Assouplir les règles d'attribution des aides au logement (par exemple le Pinel) pour permettre aux préfets de régions d'en attribuer une partie à certaines villes moyennes.
- Introduire dans les PLH des dispositions favorisant la réhabilitation du patrimoine disponible en centre-ville par rapport à la construction neuve.

En matière d'urbanisme, Villes de France demande de :

- Soutenir la définition de périmètres de centralité dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI), qui permettent la mise en place de règles protégeant l'investissement en cœur de ville.

- Permettre le renouvellement urbain en centralité en facilitant les opérations déconstruction-reconstruction.

- Assouplir les dispositions réglementaires concernant les secteurs sauvegardés et les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et paysager (ZPPAUP).

- Mieux sensibiliser les Architectes des Bâtiments de France aux dimensions « économiques et sociétales » de la réhabilitation patrimoniale (notamment sur la question des coûts, souvent prohibitifs, des travaux réalisés par des entreprises labellisées et imposées aux maîtres d'ouvrage).

En matière de commerce, Villes de France demande de :

- Introduire, dans les procédures des commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC), des dispositions favorisant le développement de zones commerciales intégrées dans les centres-villes (du type Beauvais, Saint Briec, ou Saint Nazaire).

- Favoriser la préemption par les collectivités de locaux commerciaux vacants par différents dispositifs (fiscalité, financements, procédures...).

- Renforcer le rôle du Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) du Schéma de cohérence territorial (SCOT) pour la protection des centralités

– Elargir le processus de réflexion aux propriétaires des locaux commerciaux pour une action réelle sur les loyers et la modernisation des surfaces de vente (accessibilité des personnes à mobilité réduite).

En matière de stratégies urbaines régionales et de dessertes ferroviaires, Villes de France demande de :

– Maintenir la desserte TGV et TET (trains d'équilibre du territoire) des villes infra-métropolitaines et ne pas céder à la relégation de ces villes en termes d'attractivité et d'aménagement du territoire.

– Accélérer, à l'échelle des nouvelles régions, la définition de schémas urbains régionaux organisant la multipolarité et renforçant les relations ferroviaires entre les villes de France et les métropoles.

– Utiliser les espaces disponibles autour des gares pour développer des activités de services et des « tiers lieux ».

En matière de numérique, Villes de France demande de :

– Généraliser la couverture numérique des cœurs de villes en développant un WIFI libre accès.

– Appuyer financièrement la création, dans les centres-villes et à proximité des gares, de tiers lieux (co working, fab lab, e-learning...) permettant d'accueillir des activités utilisant à plein les possibilités du numérique.

SOURCE /

Villes de France

94 rue de Sèvres – 75007 Paris